

Image not found or type unknown



Rachat droit indivis par un autre membre de l'indivision

Par **Paulinefleur**, le **26/07/2013** à **23:02**

Bonsoir et merci d'avance pour l'intérêt que vous portez à ma question.

Nous somme 5 héritiers d'une maison je souhaite racheter les droits indivis d'un des 4 autres héritiers je voulais savoir si il fallait en informer obligatoirement les 3 autres héritiers ? À il obligation de me vendre au prix établi par le notaire lors de la succession et accepter et signe de tous ou peux il établir n'importe quel prix ?

Merci d'avance